076-200059111-20240415-DL2024-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

Date de publication

sur le site internet de la

9 avril 2024

ville,

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER,

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER,

M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers

En exercice 29 Présents 24 Votants 28

18 avril 2024

Procurations:

Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPEME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol

TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITTLER.

Excusée:

Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023	
	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2221-5, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération en date du 15 avril 2024 adoptant le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Rives-en-Seine,

Considérant les résultats du budget principal de la commune de Rives-en-Seine et le cumul des comptes administratifs,

En section de fonctionnement

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2023	5 729 129,53 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023	5 226 451,82 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2023	502 677,71 €
(d) Résultat 2022 reporté	1 669 515,96 €
(e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2023	2 172 193,67 €

En section d'investissement

(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2023	2 675 708,38 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2023	3 000 253,69 €
	- 324 545,31
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2023	€
(d) Résultat 2022 reporté	- 12 648,44 €
(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2023	- 337 193,75 €
(f) Restes à réaliser dépenses d'investissement	- 1 296 592,00 €
(g) Restes à réaliser recettes d'investissement	1 166 277,00 €
(h = e+f+g) Besoin de financement de la section d'investissement	- 467 508,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour le budget principal 2024 :

- D'affecter la somme de 467 508,75 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- De reporter la somme de 337 193,75 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en dépenses.
- De reporter la somme de 1 704 684,92 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

D dier BOQUET